

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 novembre 2025

N° VA_DEL2025_189

Objet : Troisième affectation des crédits aux associations œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Benoît TSHISANGA , ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Vincent LOISEAU, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, David DIARRA, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

La Ville de Villeneuve d'Ascq s'est engagée dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, des droits des Femmes et de la lutte contre toutes les exclusions à soutenir les actions des associations œuvrant dans ces domaines.

Par leurs actions, ces associations participent à la volonté de la Ville d'informer et de sensibiliser les habitants de Villeneuve d'Ascq à la citoyenneté, à la solidarité, à l'aide humanitaire par des actions d'intérêt local.

Un crédit de 11 800 € a été inscrit au budget primitif 2025 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions aux associations. Par délibérations successives présentées aux Conseil Municipal du 24 juin 2025 et du 30 septembre 2025 des subventions ont été votées pour un montant de 3 650 €. Le solde est donc de 8 150 €.

L'association Planning Familial, a déposé une demande de subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2025. Après instruction, une première subvention d'un montant de 1 500 € a été accordée par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 24 juin 2025. Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder une nouvelle subvention de 1 500 €.

Le règlement sera effectué en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

En application du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021, l'association ci-après

désignée dans le tableau d'affectation des subventions à signé un contrat d'engagement républicain.

Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 14 octobre 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement d'une subvention de 1500 € à l'association Planning Familial.

Imputation comptable : 65748 428 5510

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.4.1 Droits de l'Homme-droits des Femmes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 10 novembre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20251104-215212-DE-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 7 novembre 2025